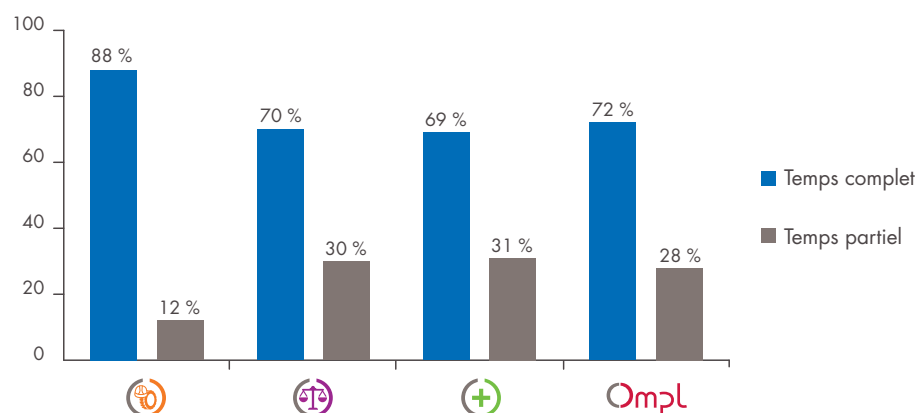




Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2012. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Durée du temps de travail par secteur professionnel



PRÈS DU TIERS DES SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

72 % des salariés des entreprises libérales travaillent à temps complet. En comparaison, cette proportion est supérieure à la moyenne nationale (68 %). Cependant, cette moyenne cache des disparités par secteur :

- le secteur cadre de vie-technique se singularise par un taux de salariés à temps complet plus important que les deux autres secteurs ;
- le secteur juridique est dans une situation intermédiaire avec trois salariés sur dix à temps partiel ;
- le secteur santé totalise près du tiers des salariés à temps partiel, soit plus du double du secteur cadre de vie-technique.

Il est important de noter que 84 % des salariés à temps partiel sont dans une situation choisie.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires



TAUX D'EMPLOI À TEMPS PARTIEL VARIABLE SELON LES BRANCHES

Le taux de féminisation du secteur impacte directement la durée du temps de travail.

❶ Les branches du secteur cadre de vie-technique ont un taux de féminisation plus faible et donc de salariés à temps partiel. La proportion de salariés à temps complet n'est pas inférieure à 84 %.

❷ Les branches du secteur juridique ont une proportion de salariés à temps partiel intermédiaire entre les deux secteurs. Contrairement au secteur cadre de vie-technique, le taux d'emplois à temps complet n'est pas directement lié au taux de féminisation, la branche des études d'administrateurs et mandataires judiciaires, une des plus féminisées, a le plus fort taux de salariés à temps complet. La branche des cabinets d'avocats emploie près de quatre salariés sur dix à temps partiel.

❸ Les branches du secteur santé ont *a minima* 18 % de salariés à temps partiel. La branche des cabinets dentaires affiche le taux de salariés à temps partiel le plus élevé, plus de deux salariés sur cinq.

Durée du temps de travail par branche professionnelle

Secteur/Branches professionnelle	Temps complet	Temps partiel
	88 %	12 %
	84 %	16 %
	100 %	0 %
	90 %	10 %
	93 %	7 %
	70 %	30 %
	81 %	19 %
	64 %	36 %
	N.S	N.S
	77 %	23 %
	69 %	31 %
	53 %	47 %
	82 %	18 %
	62 %	38 %
	74 %	26 %
	55 %	45 %
	72 %	28 %